

Conseil Municipal du 12 février 2014

Compte rendu

PRESENTS : M. BEUZIT, H. ST JALM, A. LOZAC'H, JP. MORVAN, A. POYET
J. LE ROUX, C. OLLIVIER - G. PORCHER

ABSENTS : J. TWARZ, excusé, F. MARZIN

TRAVAUX COMMERCE

Accord des conseillers pour la signature d'avenants de travaux concernant les entreprises :

LAPOUS	avenant n° 2	Travaux en moins	1 497,13 € ht
RICOU	avenant n° 3	Travaux en plus	3 035,00 € ht
RICOU	avenant n° 4	Travaux en moins	2 619,81 € ht

JEUX EXTERIEURS

Accord des conseillers pour l'acquisition, auprès de la Société MEFRAN Collectivités pour un montant HT de 5 985,00 €, d'une structure de jeux composée de 8 modules, tranche d'âge 2/10 ans, qui sera installé sur l'espace aménagé devant le commerce.

Les travaux de terrassement et de pose seront effectués par les agents communaux.

Acquisition également de mobilier urbain (2 bancs, poubelle et range vélo) pour un montant de 610 € HT.

SYNDICAT DES COURS D'EAU DU TREGOR

Dans le cadre du Plan de lutte contre le développement des algues vertes, le syndicat a réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal valide cet inventaire et la cartographie présentée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit la rémunération de l'agent recenseur :

1- Imprimés rémunérés à l'unité

Bordereau de district	4,99 €
Feuille de logement	0,52 €
Bulletin Individuel	0,99 €
Bulletin étudiant	0,52 €
Dossier Adresse Collective	0,52 €
Fiche de logement non enquêté	0,52 €

Un montant forfaitaire de 150 € pour les frais de déplacement.

Le versement de la dotation de l'Etat pour le recensement au profit de la commune est de 864 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Accord du conseil pour la création du poste de Rédacteur en remplacement du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, suite à la promotion interne de l'agent. Effet au 1^{er} mars 2014.

Accord du conseil pour la création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en remplacement du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, suite à l'avancement de grade des 2 agents. Effet au 1^{er} mars 2014.

DIVERS

Attribution d'une subvention au Syndicat d'élevage du canton de Plouigneau pour un montant de 100 €.



FIN DE SEANCE